

**Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du
centrouest**

**Objet : Demande d'AOT au service de l'Etat des parcelles (Liste ci-dessous) pour l'aménagement de
Tahiti plage à SADA**

Séance du 30/11/2022

2^{ème} lecture

Délibération n° 92

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 3

Absents : 37

Votants : 3

- dont « pour » : 3
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 26 novembre 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO, le mercredi 30 novembre 2022 à 8heures 30 minutes.

S'agissant d'une 2^{ème} lecture le conseil a pu valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents :

BOINAHERY Ibrahim, ATTIBOU Zainati et IBRAHIMA Saïd Maarifa,

Etaient absents :

BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, SAID-SOUFFOU Soula, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, MDALLAH Anlamati, AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU Mohamed, MOHAMED Zainaba, ABDOURAHAMANE Céline, BACAR SOILIH I Inchaty, ADAM Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFFI Ramadani, MADI Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, ABDOU Fatima, MADI OUSSENI Mohamadi, MOUHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU ELOIHIDE Dhatia.

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati

Dans un souci de respect de l'environnement et dans une démarche de développement durable, la communauté de communes du centre ouest (3CO) a lancé une étude d'opportunité d'aménagement écotouristique sur 11 plages de son littoral fréquentées par la population, pour ensuite recentrer la

programmation d'aménagement sur une sélection de 3 sites en fonction réglementaire, fonctionnelle et budgétaire de l'ensemble de l'opération d'aménagement.

L'objectif global de cette opération est donc double : il consiste à agir sur les phénomènes d'érosion et de lutte contre la submersion marine présentes sur les plages et le cas échéant redynamiser certains sites par l'activité écotouristique et sportive avec la création de lieux de regroupements et d'échanges sociaux qui sont un point fort des us et coutumes de la population mahoraise.

Cette étude a permis de sélectionner les sites d'Ambato (plus spécifiquement sur la problématique GEMAPI) et Tanaraki (M'Tsangamouji), la plage de Zidakani (Tsingoni) et la plage de Tahiti (Sada).

Concernant le site de Tahiti plage, les aménagements proposés portent globalement sur :

- 1- La sécurisation des exutoires pluviaux sur la plage
- 2- La mise en valeur de l'accès au site et le stationnement
- 3- L'aménagement écotouristique
- 4- La gestion active du littoral – mise en place de fascines végétalisées



Vu la délibération n° 34 du 30 septembre 2021 portant Plan Prévisionnel d'Investissement 2021-2026 de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Vu le courriel de la 3CO demandant à la DEAL l'AOT et le transfert de gestion des emplacements à aménager dans le cadre du projet d'aménagement de Tahiti plage.

Vu la réponse par courriel en date du 21 octobre 2022 de l'Unité Gestion Foncière de la DEAL Service des Développements Durables des Territoires confirmant la réception de cette demande et l'attente d'une délibération faisant état des parcelles demandées.

Considérant la compétence aménagement des projets structurants de la 3CO

Considérant que les parcelles identifiées sont sur la commune de Sada,

Considérant que les parcelles d'assises du projet d'aménagement sont dans le domaine terrestre de l'Etat.

Considérant que ce Projet d'aménagement présente un intérêt général et qu'il y a nécessité de demander aux services de l'Etat de régulariser l'occupation des parcelles Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) et un transfert de gestion à la Communauté de Communes du Centre-Ouest

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- D'autoriser le Président à demander auprès des services de l'Etat la régularisation foncière par une Autorisation d'occupation Temporaire des parcelles de la liste ci-dessous sur la Commune de SADA :

Code	Propriétaire	Section	Numéro	Surface	Titre	Projet Prévu
1		AP	110	1180	ZPG	Mise en valeur de l'accès au site et aménagement écotouristique
2		AP	114	1721	ZPG	
3		AP	115	2405	ZPG	
4		AO	75 ; 76 ; 77 ; 78 ; 79 ; 80 ; 81 ; 84 ; 85 ; 92 ;	6760	ZPG	<ul style="list-style-type: none"> - Création de parking et d'une liaison entre ce dernier et la zone balnéaire ; - La gestion active du littoral : mise en place de fascines végétalisées et de talus de galets remaniés

- D'autoriser le président de la Communauté de Communes du Centre-Ouest à signer tout acte ayant un lien avec cette opération.

Fait et délibéré le 30/11/2022

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Saïd Maarifa

 Président de la Communauté
 des Communes du Centre Ouest

Signé par : Saïd Maarifa IBRAHIMA
 Date : 01/12/2022
 Qualité : Président